

Le Bluepod s'offre aux habitants des Côtes d'Armor

Communiqué de presse

Lundi 30 novembre 2009

Voltalis accélère le déploiement de Bluepod dans les Côtes d'Armor afin de contribuer avec ses partenaires à la sécurité de l'approvisionnement électrique du département.

BluePod est un petit boîtier qui s'installe simplement sur le tableau électrique et qui permet à la fois de **mesurer les consommations électriques** en temps réel, de **les suivre à distance via Internet** et de les **moduler**. Ces modulations, réalisées à grande échelle, constituent ce que l'on appelle **l'effacement diffus** et **participent à l'équilibre électrique du pays**.



BluePod permet **d'éviter de faire appel à des centrales d'appoint**, généralement plus chères et polluantes, ou aux importations coûteuses.



Le Syndicat d'Electricité des Côtes d'Armor (SDE22) et Voltalis ont conclu un accord de partenariat pour permettre aux habitants du département équipés au tout électrique de bénéficier gratuitement du BluePod.

Malgré des investissements importants dans le renforcement du réseau, le nombre de foyers mal alimentés en électricité n'a pas diminué en Côtes d'Armor et le risque de coupures en période de pointe augmente d'année en année. C'est pourquoi le Syndicat, informé par le Pays de St Brieuc de l'action menée par Voltalis, s'est rapproché d'elle et l'a invitée à mettre en place ce partenariat.

Le Syndicat d'Electricité des Côtes d'Armor rejoint ainsi les nombreux partenaires de Voltalis dans la région dont font déjà partie notamment les villes de Rennes; Cesson-Sévigné, ainsi que Douarnenez Habitat et Aiguillon Construction.

Pour réaliser le déploiement de BluePod dans les Côtes d'Armor, Voltalis s'appuie sur un réseau toujours plus étoffé d'électriciens locaux parmi lesquels figurent déjà Forclum et l'Entreprise Leliard. [MANQUE commentaire de M. MESSAI de la CAPEB].

Comment devenir adhérent ?

L'adhésion au service BluePod peut se faire via le site www.voltalis.com ou par téléphone au: **0 820 22 25 83 (N° Indigo: 0,09€ TTC/min)**. L'installation a lieu sur rendez-vous. Elle dure moins d'une heure et ne nécessite pas de changement de fournisseur d'électricité. BluePod s'adapte à tous les types de chauffages électriques (par le sol, convecteurs, etc.).

Devenir partenaire BluePod

*Voltalis travaille avec des partenaires, tels que des **bailleurs sociaux** souhaitant diminuer les charges de leurs locataires, des **entreprises** cherchant à maîtriser la consommation de leurs multiples sites, des **promoteurs** désireux d'offrir des logements à émissions de CO₂ réduites et plus généralement tout partenaire souhaitant faciliter l'accès au BluePod à un grand nombre d'adhérents. Pour devenir partenaire de Voltalis il suffit de prendre contact avec l'équipe partenariats au **01.56.43.63.73**.*